COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SEILLE

Extrait du registre des décisions du bureau communautaire

Décision du bureau n° B-2026-019 : marché d'entretien des berges de la Seille

Séance du 8 octobre 2026. Le bureau communautaire, agissant par délégation du conseil communautaire (délibération n° 2026-012 du 30 janvier 2026), s'est réuni au siège de la communauté, à Aubrevaux.

Membres du bureau en exercice : 11. Présents : 10. Votants : 10.

Vu le code de la commande publique ;

Vu l'analyse des quatre offres reçues pour le marché à procédure adaptée n° 2026-07 ;

DÉCIDE

Article 1 : le marché d'entretien de la végétation des berges de la Seille et de ses affluents est attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse, pour 46 800 € hors taxes par an.

Article 2 : le marché est conclu pour un an, reconductible trois fois.

Votants : 10. Pour : 10.

Fait à Aubrevaux, le 8 octobre 2026.

Le président

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Document de démonstration. La Communauté de communes du Val de Seille est imaginaire : cet acte est inventé.